

Liste des pièces à fournir pour une première demande d'agrément VAO

Votre dossier doit parvenir 4 mois avant l'organisation de votre 1er séjour à :

DREETS des Pays de la Loire

Pôle des Solidarités / Département Cohésion Sociale
22, mail Pablo Picasso
BP 24 209
44 042 NANTES Cedex 1

- Présentation générale de l'organisme ou l'association
- Expliquez votre expérience, vos compétences et votre motivation
- Détails de vos principales activités
- Statuts
- Moyens financiers (y compris le budget prévu pour les séjours (activité + alimentation))
- Expérience en matière d'organisation de séjours pour personnes handicapées
- Nombre et lieux de séjours envisagés dans l'année
- Nombre de personnes accueillies par séjour, ainsi que le nombre d'encadrants accompagnants
- Compétences et expérience du responsable du séjour
- Compétences et expérience de tous les accompagnants prévus
- Mesures envisagées si des accompagnants supplémentaires doivent être recrutés en urgence
- Animations et activités prévues au cours des séjours
 - ⇒ Et précisions de l'encadrement en cas d'activités sportives prévues
- Moyens de transports utilisés par les personnes accueillies pour rejoindre le lieu de vacances et se déplacer pendant le séjour
- Modèle(s) de questionnaire adressé préalablement à la tenue du séjour à la personne accueillie
- Gestion de l'argent de poche des vacanciers
- Suivi médical envisagé et notamment les mesures prévues pour la distribution des médicaments, accords passés avec un cabinet paramédical, ou un médecin à proximité du lieu de séjour
- Description détaillée du lieu de stockage des médicaments (fermé à clé)
- Lieu de stockage et description de la trousse de secours et son contenu
- Présenter et décrire le protocole d'évacuation afin de permettre le rapatriement des personnes accueillies
- L'attestation d'assurance détaillée en cas de rapatriement
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les activités des séjours envisagés (de l'année en cours) + montant réglé pour l'année
- Protocole d'évacuation en cas d'incendie (contrat d'entretien des extincteurs et rapport commission de sécurité)
- Votre numéro d'immatriculation au registre du tourisme (Atout France) OU une attestation de votre affiliation au régime dérogatoire (www.atout-france.fr/operateurs-voyages-sejours).

Pour le renouvellement : Dossier 4 mois avant le 1^{er} séjour ayant lieu après la fin d'agrément.

Toutes les pièces ci-dessus + un bilan de l'activité sur les **cinq** années écoulées indiquant notamment

- le nombre de vacanciers accueillis,
- le nombre de séjours organisés,
- les types de déficiences,
- les difficultés éventuellement rencontrées et les mesures prises pour améliorer les modalités de prise en charge des vacanciers sur les séjours, lorsque des observations ont été émises.
- tous les éventuels comptes-rendus des contrôles de vos séjours, ainsi que vos réponses aux remarques.